

Henri Druesne,

- héraut du droit de l'environnement

Ile-de-France Environnement est en deuil. Le 9 janvier 2007, Henri Druesne, fondateur de l'association Gagny Environnement, a succombé à une crise cardiaque.

Cette disparition est une perte inestimable pour le mouvement environnemental de Seine-Saint-Denis et de l'ensemble de l'Ile-de-France. Pour tous il incarnait la combativité, la compétence, l'honnêteté, la rigueur morale et intellectuelle. Il a consacré une partie de sa vie à l'association de Gagny Environnement dont l'histoire est aussi la sienne.

Le 20 juin 1979, Henri Druesne créait l'Association pour la Sauvegarde du Quartier des collines de Gagny. Lors de la première assemblée générale, le 8 mars 1980, en un temps où l'écologie intéressait peu, il montrait à la fois son sens de l'avenir et celui de l'intérêt collectif : "La sauvegarde de la nature et de l'environnement est, au fond, une bien noble tâche. Aussi, je fais appel à vous, membres de cette association, pour mettre en pratique nos statuts et atteindre notre but qui est de défendre, mais aussi d'améliorer l'environnement et le cadre de vie (...). Je voudrais (...) vous dire que notre association est notre oeuvre à tous, qu'elle dépend de son conseil d'administration, mais qu'elle dépend aussi de ses membres et de ce qu'ils veulent qu'elle soit."

Mettant ses compétences au service de tous, Henri a fait prospérer l'association, obtenu l'agrément en 1982 comme association de protection de l'environnement de Gagny (APEG) qui devint Gagny Environnement en 1999.

En 1982, l'association obtient l'abandon du projet d'urbanisme sur la propriété Baschet : le parc Gustave Courbet, aujourd'hui fleuron du patrimoine communal de Gagny, est ouvert au public.

Contre l'avis de l'association, le conseil municipal approuve, en 1993, l'urbanisation du quartier Foch. Ce projet de zone d'aménagement concerté, qui défigure la place Foch, est annulé. Le conseil municipal renonce à un second projet après une nouvelle intervention de l'association.

Révolté par les injustices, mettant ses grandes connaissances à la disposition de tous, Henri Druesne intervient chaque fois que le droit d'un adhérent est bafoué. De nombreuses actions contre des permis de construire violant les dispositions réglementaires sont couronnées de succès : destruction de constructions illégales, abandon de multiples projets immobiliers illégaux.

L'animateur de Gagny Environnement a pris très vite conscience que la protection de l'environnement ne peut se borner à la défense des intérêts particuliers. Il travaille sans relâche pour que Gagny Environnement accède à un bon niveau d'expertise en matière de droit de l'environnement et de l'urbanisme. Cette détermination porte ses fruits. L'annulation du Plan local d'urbanisme de Gagny est sa dernière victoire.

En harmonie avec l'humanisme dont il est imprégné, Henri Druesne a multiplié ses champs d'activité : il est le premier secrétaire du Centre municipal de culture et de loisirs (CMCL) dont il rédige les statuts. Pendant dix ans, il occupe la place de conseiller juridique de l'union régionale Ile-de-France Environnement. Il devient le recours juridique des acteurs de l'environnement à qui il consacre de longues heures de conseils téléphoniques et de recherche de jurisprudences.

J'ai eu la joie, pendant plus de treize ans, de travailler aux côtés d'Henri sur tous les dossiers. J'ai beaucoup appris et je lui en suis reconnaissant. Aujourd'hui, c'est l'ami que nous perdons. Avec lui, nous avons démontré que la défense de l'environnement et de notre cadre de vie dépassait largement les convictions personnelles.

Au nom du Conseil d'administration et des adhérents de l'association, j'exprime à sa famille ma profonde sympathie.

Jean Denis
Président